



« Comment valoriser la diversité des expressions culturelles en Suisse ? »

Session thématique 1 – Mobilité des artistes et des œuvres : les croisements nécessaires

Défis majeurs identifiés par l'UNESCO

- *La mobilité des artistes*

La mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture est identifiée par la Convention comme un domaine à soutenir et favoriser. Les enjeux majeurs concernent la **liberté de circulation** des artistes du Sud vers le Nord, ainsi que les mesures adoptées pour faciliter ou soutenir financièrement cette **mobilité**. Les principaux défis évoqués sont :

- Les **procédures de visas et permis de travail** : les artistes et professionnels de la culture ne remplissent pas toujours les conditions d'autorisation de séjour et sont parfois perçus comme de potentiels réfugiés économiques par les autorités consulaires des pays qui les reçoivent. Il arrive également qu'ils soient confrontés à des difficultés dans l'obtention de visas à entrées multiples, par exemple en cas de tournées.
- Les **mesures de sécurité** de plus en plus strictes dans certains pays du Nord, telles que l'exigence de passeports biométriques, peuvent également constituer une barrière importante pour les artistes venant de régions où la densité des représentations diplomatiques et consulaires est faible (absence d'infrastructures dans la ville ou le pays d'origine, nécessité de se présenter en personne pour obtenir un visa, etc.).
- De même, les **coûts** liés à ces procédures – ainsi qu'à la mobilité en tant que telle – sont élevés, créant des inégalités d'accès aux marchés culturels étrangers, en particulier dans les pays développés.

- *L'équilibre des échanges de biens et services culturels*

En 2012, les pays développés représentaient 98% des exportations mondiales de services culturels contre 1.6% seulement pour les pays en développement. Atteindre un plus grand équilibre des importations et exportations de biens et services culturels constitue un important défi identifié par le rapport mondial. Pour combler cet écart, le **renforcement des capacités** (coopération au développement), l'introduction de protocoles de coopération culturelle, notamment dans les accords commerciaux ou de droits de douanes et autres taxes plus favorables à l'importation sont évoqués. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et la **fracture numérique** qui en résulte exigent par ailleurs une réflexion nouvelle en matière de propriété intellectuelle (exceptions et limitations, etc.) Les échanges rendus possibles par les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent donc aussi être pris en compte dans cette analyse des équilibres.

Les défis soulevés dans le contexte suisse

Au niveau suisse, bon nombre d'initiatives permettent la participation d'artistes de toute discipline à des résidences internationales ou à des projets d'échanges culturels. Aux côtés des initiatives issues de la société civile et du secteur privé, tant la Fondation Pro Helvetia que les cantons, villes et communes contribuent dans ce cadre à soutenir la circulation des œuvres et de leurs créateurs – qu'ils représentent la culture suisse ou proviennent d'autres pays. De même, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a développé un important dispositif de soutien à la mobilité des artistes du Sud et de l'Est, destiné notamment à faciliter leur accès au marché suisse et international (voir section « traitement préférentiel » du rapport suisse). La pertinence de cet engagement est reconnue dans le Message sur la coopération internationale de la Suisse 2017-2020. Mais la pratique quotidienne des opérateurs culturels suisses soucieux de diversité demeure à divers titres contrainte par les problématiques identifiées par l'UNESCO. En 2012 déjà, la

nécessité de poursuivre les efforts d'information réciproque et de dialogue entre les autorités responsables et les organisateurs d'événements culturels avait été identifiée. De même, l'intégration des populations issues de la migration, notamment par une meilleure prise en considération des productions d'artistes immigrés, avait été évoquée comme un moyen de renforcer le rôle de la culture en tant que vecteur de cohésion sociale et de développement durable.

En 2012-2016, la Coalition suisse pour la diversité culturelle a entrepris un dialogue avec le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) afin de sensibiliser les autorités cantonales et fédérales en charge de l'octroi de visas et d'autorisations de travail à cette problématique. En 2016, un aide-mémoire sur les visas et autorisations de travail pour les projets culturels a été élaboré dans ce cadre. La diffusion de ce document devra toutefois encore être entreprise, et il n'existe par ailleurs pas d'indicateurs permettant de constater une évolution de la situation au cours des dernières années en raison de ce travail de sensibilisation.

Le souhait d'une meilleure prise en compte des besoins des artistes et professionnels de la culture, en particulier des pays du Sud et de l'Est, doit par ailleurs être étudié en relation aux contraintes actuelles pesant tant sur les autorités migratoires (respect de l'Acquis Schengen ; contexte politique plus favorable à la fermeture qu'à l'ouverture des frontières) que sur le réseau de représentations suisses à l'étranger (exigence d'économies sur l'ensemble du réseau ; fermeture de certaines antennes, cumul des responsabilités exigeant un personnel généraliste ; recul des postes spécifiquement dédiés aux activités culturelles, etc.)

Quelques questions pour la discussion :

- Quels sont les principaux enjeux actuels concernant la mobilité des artistes venant en Suisse ?
- Quelles mesures développer pour répondre aux obstacles à la mobilité ? Un travail de sensibilisation additionnel doit-il être effectué ; et si oui de quelle manière ?
- De quelle marge de manœuvre dispose la Suisse, en relation notamment à « l'Acquis Schengen », pour faciliter la mobilité des artistes extra-européens ?
- La nécessité de répondre aux attentes du « marché suisse » conduit-elle à une standardisation des expressions culturelles concernées ?
- Au-delà des importations et exportations physiques, comment prendre en compte les échanges de biens et de services culturels via les nouvelles technologies de la communication ?